



Rapport d'Observation Budgétaire

Ce rapport fait état de la présentation faite du Dossier d'Orientation Budgétaire lors du conseil communautaire du mercredi 14 mars 2018



Préambule

PARTIE I : Eléments de contexte

I – Contexte national

II – Contexte interne

Partie II : Les grandes orientations pour 2018

Partie III : Les orientations du budget primitif 2018

I- Le budget de fonctionnement 2018

A- Les orientations en dépenses de fonctionnement

B- Estimations chiffrées

II- Le budget d'investissement 2018

A- Les orientations en dépenses d'investissement

B- Estimations chiffrées

III - Etat de la dette

A- Structure de la dette

B- Encours de la dette

C- Annuité de la dette

D- Désendettement

E – Proposition de révision de la dette

IV – Les budgets annexes

A- Ateliers relais

B- Instruction des ADS

C- SPANC

D- ZAE

L'article L207 de la loi NOTRe a modifié les articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au DOB. Le DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leur groupement (L 5211-36).

Les informations figurant dans le Rapport d'Orientation Budgétaire doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la collectivité (lorsqu'elle en possède un).

Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique. Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat.

Préambule

L'année 2016 a laissé une situation pour notre communauté de communes très dégradée tant sur le plan de la gestion de la collectivité que sur le plan financier.

L'année 2017 a été une année importante et de changements pour notre structure. En effet, il s'agissait de mettre en œuvre les premières mesures nécessaires au redressement de notre communauté de communes.

Le budget 2017 a été arrêté par le Préfet le 13 septembre 2017 et s'inscrit dans un plan de redressement établi par la Chambre régionale des comptes sur une durée de 6 ans.

Nous sommes parvenus en 2017 à respecter le plan de redressement.

Le montant du déficit constaté fin 2016 s'élevait à :

- En section de fonctionnement : - 1 469 616,04 €

- En section d'Investissement : - 2 144 925,43 €.

Le plan de redressement prévoyait de porter fin 2017 le montant du déficit à - 1 224 680 € en section de fonctionnement et à -1 199 061 € (CRC) - 1 111 042,00 € (Arrêté du Préfet) en section d'investissement.

Fin 2017, sous réserve des résultats définitifs arrêtés au compte administratif, le déficit est porté à - 1 144 678.96 € en section de fonctionnement et à - 1 137 230.43 € en section d'investissement.

Rappel du plan de redressement :

RÉSULTAT TOTAL DE FIN D'EXERCICE ATTENDU	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prévu au plan de redressement	-3 614 541€	-2 423 741 €	-1 921 993 €	-1 487 430 €	-1 036 115 €	-505 116 €	+ 67 495 €
Réalisé	-3 614 541 €	- 2 281 908 €	-	-	-	-	-

MONTANT TOTAL D'APUREMENT DU DÉFICIT ATTENDU	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prévu au plan de redressement	-	1 190 800 €	501 748 €	434 563 €	451 315 €	530 999 €	505 116 €
Réalisé	-	1 332 633 €	-	-	-	-	-

Le budget primitif 2018 doit permettre de poursuivre le redressement de la situation financière de la communauté de communes selon les préconisations de la Chambre régionale des comptes.

Il est nécessaire d'asseoir un financement pérenne et indiscutable de la communauté de communes. Pour cela et conformément à la demande de la Chambre régionale des comptes il faut convoquer rapidement une CLECT qui évaluera de façon exhaustive et enfin précise les charges réellement transférées en 2014, identifiant les dépenses oubliées.

C'est dans ce contexte et c'est avec la volonté de réussir à poursuivre le travail engagé que je vous propose d'introduire notre débat d'orientations budgétaires.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil communautaire pour le vote du budget primitif 2018.

Le débat, retranscrit dans le procès-verbal de la séance, donnera lieu à une délibération et celle-ci, accompagnée d'une note synthétique, sera mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

PARTIE I : Éléments de contexte

I – Contexte national

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif se fixe trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- une baisse de plus de 3 % de PIB de la dépense publique,
- une diminution d'1 % du taux de prélèvements obligatoires,
- une diminution de 5 % de PIB de la dette publique.

LES PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

DGF : la fin de la contribution au redressement des comptes publics

La Dotation forfaitaire des communes sera égale à la dotation forfaitaire n-1, majorée ou minorée des évolutions de population et écrêtée en fonction du potentiel fiscal par habitant afin de financer la péréquation verticale.

Péréquation horizontale : le FPIC figé au volume 2017

L'objectif d'adossement du FPIC à 2% des ressources fiscales du bloc communal est abandonné. Le montant de l'enveloppe sera gelé à hauteur de 1 Md€ à compter de 2018.

La taxe d'habitation : le nouveau dégrèvement

Le dispositif du nouveau dégrèvement prévoit une montée en puissance progressive jusqu'en 2020, soit 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020. L'éligibilité se fera en fonction du revenu fiscal de référence :

- Personne seule : RFR < 27 000 €
- Couple sans enfants : RFR < 43 000 €
- Couple avec un enfant : RFR < 49 000 €
- Couple avec deux enfants : RFR < 55 000 €

Majoration de 6 000 € par enfants supplémentaires.

Un dégrèvement partiel sous condition de revenu s'applique pour atténuer les effets de seuil.

Ce nouveau dispositif pose le principe de la neutralité fiscale pour les collectivités locales puisqu'elles conservent le pouvoir du taux et la possibilité de modifier les abattements. Toutefois, le taux qui sera pris en compte est le taux global 2017, soit le taux communal + le taux de l'EPCI et le cas échéant celui du syndicat, de la GEMAPI et de la TSE. Ce qui implique que toute hausse de taux ou de diminution des abattements seront supportées par le contribuable.

Les autres mesures du LPFP 2018

- Une pérennisation des mesures de soutien à l'investissement public local
- Des bases fiscales revalorisées selon l'inflation française constatée
- Rétablissement du jour de carence dans la fonction publique
- Gel du point d'indice en 2018.

II – Contexte interne

Le travail conduit en 2017 a permis :

○ Sur le plan financier

Le respect des engagements attendus dans le cadre de la 1ère année du plan de redressement

○ Sur le plan de la gestion

La mise en place des outils, des méthodes nécessaires pour une gestion financière rigoureuse (engagement comptable opérationnel depuis le 1er février 2017, ainsi que la certification du service fait).

Partie II : Les grandes orientations pour 2018

1° ENJEUX :

Poursuivre le redressement financier de la communauté de communes
Permettre à l'EPCI d'exercer ses compétences

2° OBJECTIFS :

a) Couvrir le déficit

En 2018, le montant d'apurement du déficit prévu au plan de redressement s'élève à :

- En section de fonctionnement : 244 936 €
- En section d'investissement : 256 812 €

b) - Asseoir un financement pérenne et indiscutable de la communauté de communes

La communauté de communes doit parvenir à établir un cadre budgétaire durable, après réunion de la CLECT, elle doit ainsi détenir les ressources nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences qui lui ont été confiées.

La modulation des attributions de compensation doit être déterminée par les charges réellement transférées par les communes en dehors du plan de redressement et de manière pérenne.

c) - Courant 2018 : Poursuivre le travail d'optimisation de chaque service

Toutefois les dépenses sont déjà réduites au maximum. Les seules nouvelles sources d'économies peuvent être trouvées dans la renégociation de certains contrats.

d) Concerner pour établir un projet de territoire

3° CALENDRIER :

14 mars	○	DOB
fin mars	○	CLECT
début avril	○	Position de principe des conseils municipaux sur le rapport de la CLECT
10<>15 avril	○	Vote du Compte Administratif et du Budget
↕	○	Vote des conseils municipaux sur les nouvelles attributions de compensations
juin	○	Vote du FPIC 2018 en conseil communautaire

Partie III : Les orientations du budget principal 2018

I - Le Budget de Fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement sera présenté dans sa version définitive lors du conseil communautaire du vote du budget.

A - Orientations

- >> Recherche d'économie sur les charges de fonctionnement de chaque service ;
- >> Absence de pression fiscale supplémentaire ;
- >> Dépenses limitées aux nécessités de chaque service ;
- >> Travail de la CLECT : Estimation précise des charges transférées - nouvelle répartition des attributions de compensations ;
- >> Réflexion sur la répartition du FPIC.

Rappels :

Montants 2017 : Montant total : 425 201 € dont part EPCI 149 241 € et part communale : 275 960 €

Modalités de répartition :

- Variation de 30% de la part EPCI par adoption à la majorité des 2/3 du conseil communautaire
- Répartition dérogatoire libre : par adoption à l'unanimité du conseil communautaire

B - Estimation chiffrée

Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif. En effet, à ce jour, d'une part, ni les estimations fiscales ni les montants des dotations 2018 ne sont connues, d'autre part les travaux de la CLECT doivent permettre de définir l'ensemble des charges transférées et la modulation des attributions de compensation qui en découle de manière pérenne et non annuelle, et ainsi permettre d'établir définitivement les dépenses à inclure au budget primitif.

DÉPENSES CHAPITRE	PRÉVU BP + DM 2017	RÉALISÉ 2017 (hors RAR)	PROPOSÉ 2018	PLAN REDRESSEMENT CRC
011 – Charges à caractère général	1 962 497 €	2 105 568 €	2 012 000 €	1 951 292 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 623 420 €	2 596 763 €	2 407 500 €	2 476 420 €
014 – Atténuations de produits	2 336 864 €	2 352 868 €	2 591 266 € *	2 626 576 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section – Dotation aux amortissements	258 436 €	258 263 €	420 595 €	258 436 €
65 – Autres charges de gestion courante	697 500 €	691 514 €	714 000 €	671 200 €
66 – Charges financières	218 203 €	210 458 €	223 447 € **	214 000 €
67 – Charges exceptionnelles	149 041 €	139 347 €	34 889 €	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	679 029 €	-	463 367 €	712 376 €
TOTAL	8 924 990 €	8 354 782 €	8 867 064 €	8 910 300 €

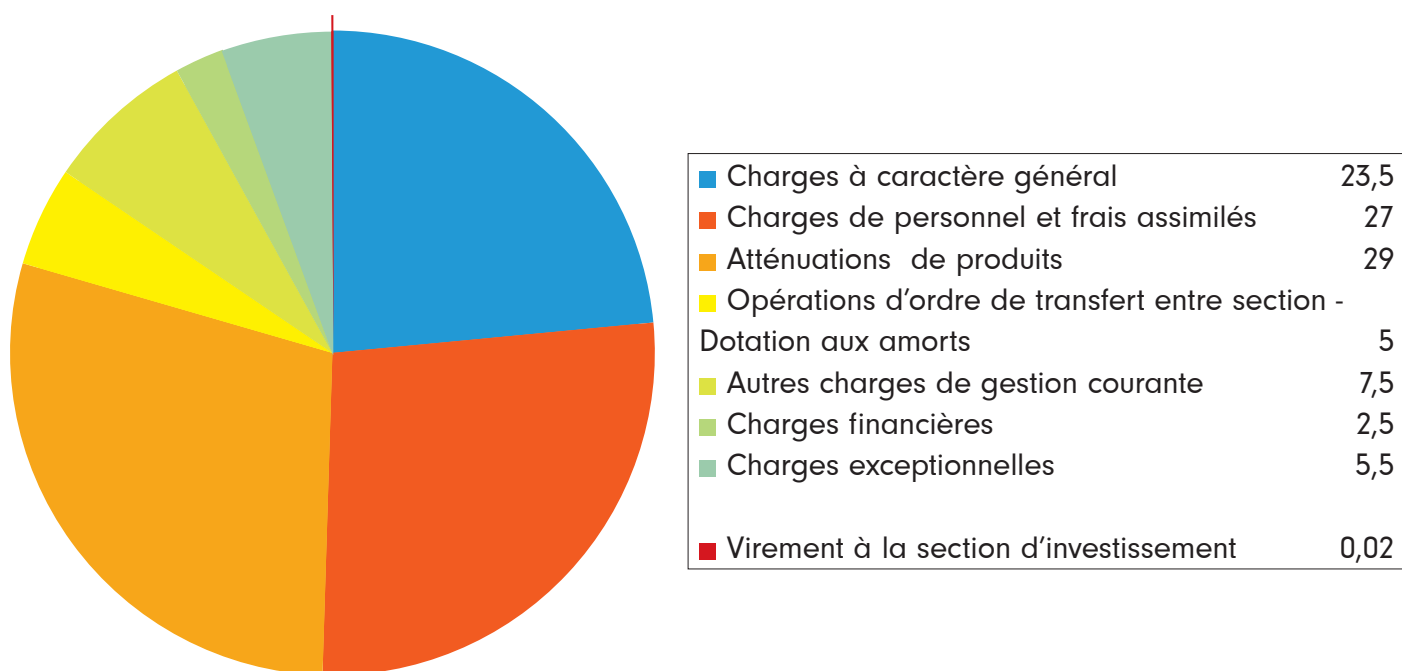
*Montant basé sur les attributions de compensation votées le 16 mars 2017

** Montant estimé en tenant compte de la renégociation éventuelle d'emprunts et de la consolidation de la Ligne de trésorerie

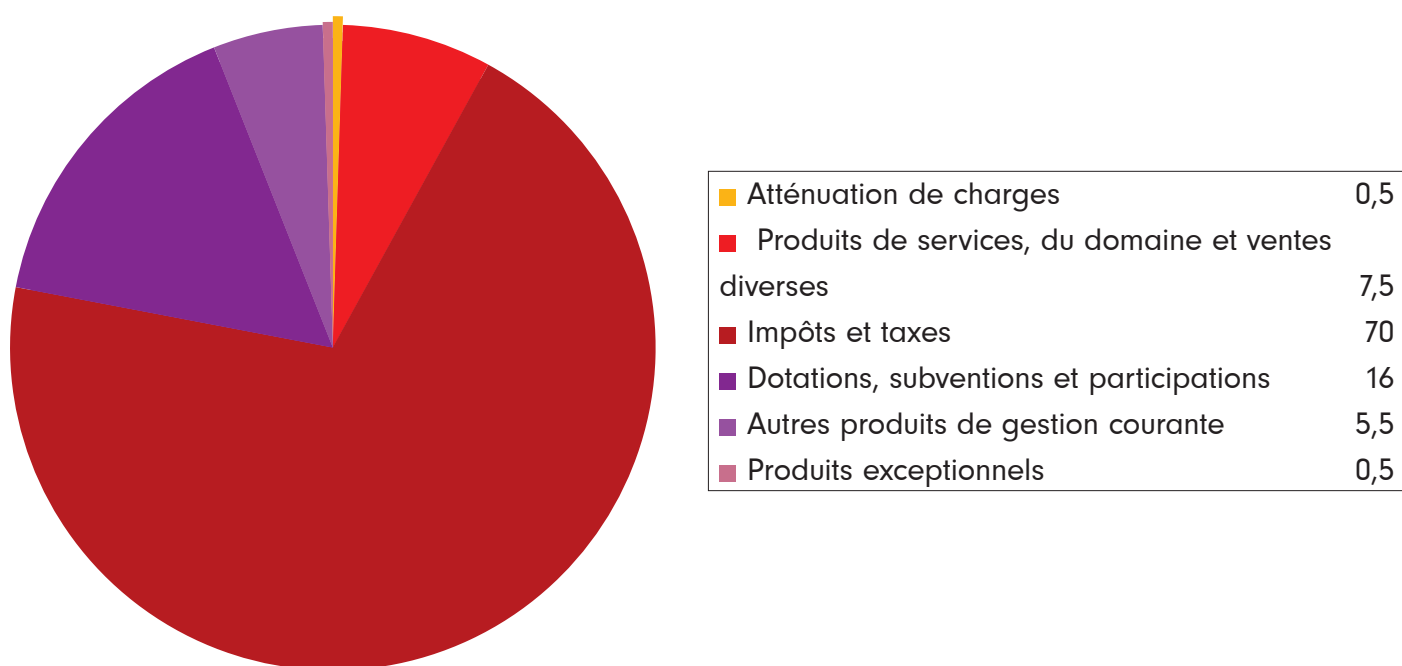
RECETTES CHAPITRE	PRÉVU BP + DM 2017	RÉALISÉ 2017	PROPOSÉ 2018	PLAN REDRESSEMENT CRC
013 – Atténuation de charges	114 362 €	76 918 €	40 000 €	56 000 €
70 – Produits des services, du domaine et vente diverses	691 235 €	688 166 €	710 000 €	741 235 €
73 – Impôts et taxes	6 260 231 €	6 357 016 €	6 361 000 € *	6 357 384 €
74 – Dotations, subventions et participations	1 551 610 €	1 749 140 €	1 444 000 €	1 474 767 €
75 – Autres produits de gestion courante	525 850 €	525 148 €	505 000 €	525 850 €
77 – Produits exceptionnels	20 000 €	16 665 €	52 000 €	0 €
TOTAL	9 163 288 €	9 413 053 €	9 112 000 €	9 155 236 €

*Prévisions sur la base des montants perçus en 2017

Prévision des dépenses de fonctionnement 2018



Prévision des recettes de fonctionnements 2018



II - Le Budget d'Investissement 2018

A - Orientations

- >> Gel des investissements en 2018 ;
- >> Dépenses limitées aux nécessités absolues et aux engagements pris (Cf. tableau ci-dessous) :

A - Estimation chiffrée

DÉPENSES	PRÉVU BP + DM 2017	RÉALISÉ 2017 (hors RAR)	PROPOSÉ 2018	OBJET	PLAN DE REDRESSEMENT CRC
16 - Emprunts et dettes assimilées	634 532 €	633 368 €	547 300 €*	Remb capital emprunts	611 000 €
20 - Frais d'études	9 190 €	9 185 €	25 000 €	Etudes préalables travaux restauration rivières	0 €
21 - Immobilisations en cours	7 900 €	6 412 €	16 000 €	Bacs pour OM 12 000 € Matériel informatiques et mobilier 4 000 €	10 000 €
204 - Subventions d'équipement versées	107 272 €	106 992 €	151 650 €	Programme PRIG 20 000 € Participation Cité de la Tapisserie 68 850 € Participation programme fibre DORSAL 62 800 €	90 000 €
23 - Immobilisation en cours	9 200 €	6 995 €	66 500 €	Travaux aménagement rivières 66 000 € Fin paiement opération FAM (crédits manquants 2017 pour solder) 500 €	3 000 €
TOTAL	768 093 €	762 952 €	806 450 €	-	714 000 €

*Montant estimé en tenant compte de la renégociation éventuelle d'emprunts et de la consolidation de la Ligne de trésorerie

RECETTES	PRÉVU BP + DM 2017	RÉALISÉ 2017 (hors RAR)	PROPOSÉ 2018	OBJET	PLAN DE REDRESSEMENT CRC
10 - Dotation, fonds divers et réserve	374 000 €	335 487 €	3 800 €	FCTVA	0 €
13 - Subventions d'investissement	203 850 €	218 371 €	96 000 €	Bacs à ordure 5 000 € Etudes et travaux rivières 91 000 €	0 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	258 436 €	258 263 €	420 595 €	-	258 436 €
024 - Produits des cessions	293 300 €	284 300 € *	79 500 €	Ferme de Lachaud 60 000 € Matériel vidéo 6 000 € Parcelle forestière 13 500 €	0 €
021 - Virement de la sect de fonct	679 029 €	-	463 367 €	-	712 376 €
TOTAL	1 808 615 €	1 096 421 €	1 063 262 €	-	970 612 €

*Montant du produit des ventes 2017

A - Structure de la dette

23 emprunts en cours sur le budget principal ; le dernier emprunt arrivant à échéance le 31/12/2056 (piscine, seul emprunt à ce jour entre 2045 et 2056).

Objet	Capital restant dû au 01/01/2018
Extension Fam Gentioux	275 296.05 €
Travaux Fam Gentioux	20 974.44 €
Réhabilitation décharge Aubusson	2 462.30 €
Logements sociaux	42 680.15 €
Acquisition Maison Peyrelevade	4 016.65 €
Médiathèque Felletin	189 537.38 €
Maison Bellugeon	33 414.11 €
Boucherie Epicerie	11 543.43 €
Maison médical Faux la Montagne	257 143.65 €
Ferme Lachaud	170 560.65 €
Maison médicale Peyrelevade	386 365.16 €
Auberge St Marc à Loubaud	122 536.99 €
Piscine	151 005.63 €
Piscine et voirie	546 666.73 €
Cité Tapisserie	293 125.00 €
Piscine	1 500 000,00 €
Piscine	1 320 000,00 €
Voirie 2014	270 000.00 €
Voirie 2015	344 813.56 €
Matériel voirie	200 668.33 €
Extention FAM Gentioux	1 700 000,00 €
Pôle enfance	350 433.84 €
Gîtes Retrouvance	187 910.22 €
Zone industrielle le Mont	167 212,72 €
Ateliers relais (budget annexe)	90 513,62 €

B - Encours de la dette

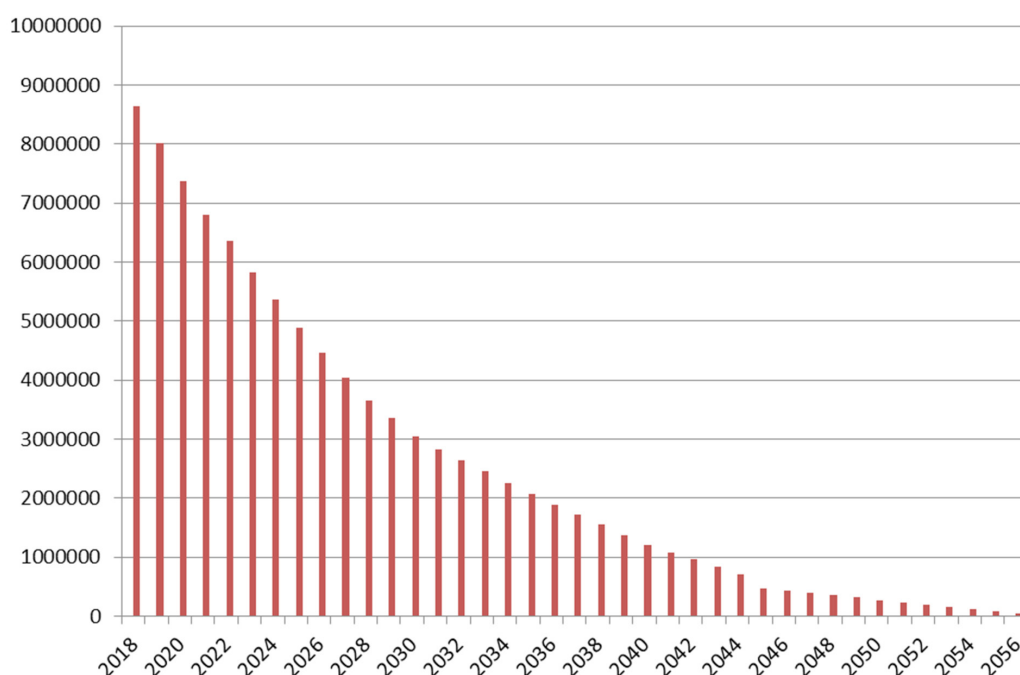
Au 01 janvier 2018 : 8 548 386.99 € pour le budget principal.

C - Annuité de la dette

Annuité	Capital	Intérêts
BP 815 496.61 €	612 002.02 €	203 494,59 €
Ateliers relais 11 133,10 €	7 575.91 €	3 557,19 €

D – Désendettement

Au 01 janvier 2018 : 8 548 386.99 € pour le budget principal.



2018	8 638 901 €	2031	2 827 080 €	2044	712 546 €
2019	8 019 323 €	2032	2 639 381 €	2045	473 684 €
2020	7 376 168 €	2033	2 449 702 €	2046	434 211 €
2021	6 799 658 €	2034	2 257 989 €	2047	394 737 €
2022	6 355 315 €	2035	2 068 557 €	2048	355 263 €
2023	5 834 305 €	2036	1 894 910 €	2049	315 790 €
2024	5 360 158 €	2037	1 724 135 €	2050	276 316 €
2025	4 886 470 €	2038	1 551 459 €	2051	236 842 €
2026	4 468 284 €	2039	1 376 831 €	2052	197 369 €
2027	4 042 548 €	2040	1 200 200 €	2053	157 895 €
2028	3 659 406 €	2041	1 081 511 €	2054	118 421 €
2029	3 353 280 €	2042	960 710 €	2055	78 948 €
2030	3 054 796 €	2043	837 741 €	2056	39 474 €

E - Proposition de révision de la dette

Afin de diminuer le montant de l'annuité de notre dette : il est proposé de procéder à une renégociation concernant les taux et la durée de plusieurs de nos emprunts contractualisés auprès de la Caisse d'épargne et auprès de la Caisse des dépôts.

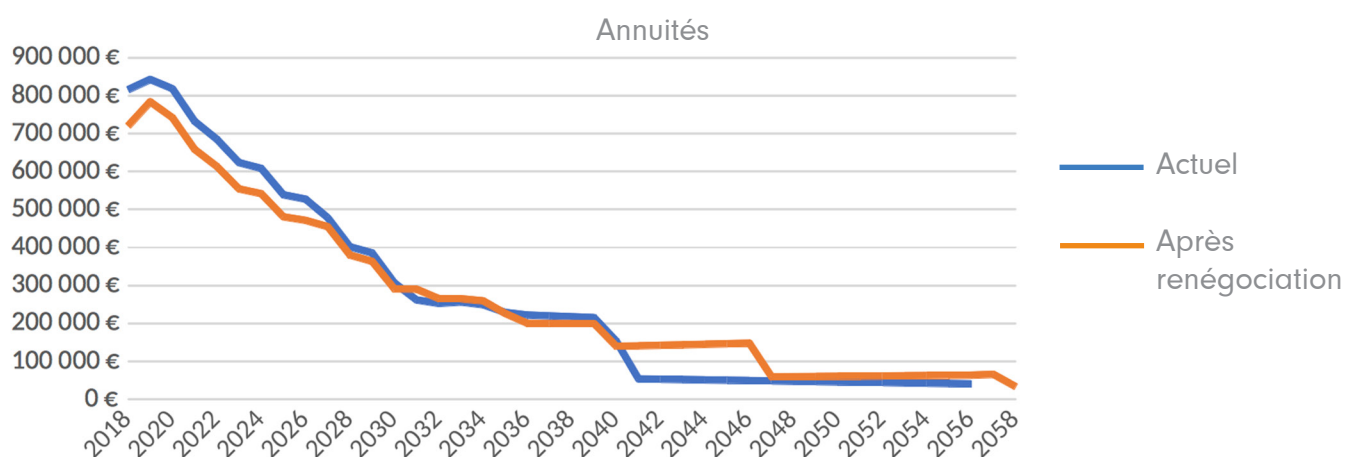
Face au problème de trésorerie engendré par le déficit, il est proposé de consolider la ligne de trésorerie en cours. Il s'agit de mettre en place un emprunt à court terme, de la durée du plan de redressement, remboursé à hauteur de l'apurement annuel du déficit à compter de 2019 :

1° Renégociation d'emprunts

Selon les recommandations de la Chambre régionale des comptes, il est proposé de procéder à une renégociation de plusieurs de nos emprunts : diminution des taux et augmentation de la durée.

Nous avons sollicité les organismes prêteurs, la Caisse des dépôts et la Caisse d'épargne nous ont proposé leur offre. Celle-ci devront être actualisées juste avant le vote du budget afin d'être valables jusqu'à fin mai. En effet, celles-ci ne pourront être acceptées qu'après accord par la Chambre régionale des comptes et par le Préfet dans le cadre de la procédure du plan de redressement dont nous faisons l'objet. Les nouvelles offres incluront nécessairement les évolutions de taux ainsi que l'actualisation de l'impact sur l'annuité 2018 au vu des échéances déjà réglées. Les montants seront donc ajustés au Budget Primitif 2018.

Au vu des offres prochainement négociées, le nouveau profil de l'annuité de la dette pourrait être :



1° Consolidation de la ligne de trésorerie

Le déficit auquel est confrontée la collectivité entraîne un très important problème de trésorerie.

La ligne de trésorerie d'un montant de 2 millions d'euros contractualisée en juin 2016 a été utilisée pour participer au raccourcissement du délai de paiement de nos créances.

Il a été procédé, en accord avec la Caisse d'Epargne, organisme prêteur, à un remboursement à hauteur de 220 000 € en décembre 2017.

Aujourd'hui cette ligne de trésorerie pourrait être consolidée en emprunt à court termes durant la période d'apurement du déficit à hauteur du montant restant à rembourser soit 1 780 000 €.

La Caisse d'Epargne doit nous adresser une offre valable jusqu'à fin mai. En effet, celle-ci ne pourra être acceptée qu'après accord par la Chambre régionale des comptes et par le Préfet dans le cadre de la procédure du plan de redressement.

Les éléments chiffrés de l'offre seront inscrits au budget primitif.

L'inscription de cette recette supplémentaire en section d'investissement au Budget 2018 pour un montant de 1 780 000 € sera assortie de l'inscription d'une dépense supplémentaire annuelle au plan de redressement de 2019 à 2022 d'un montant de 445 000 € en section d'investissement et du montant des intérêts liés en section de fonctionnement afin de respecter l'évolution de l'apurement du déficit prévu au plan de redressement établi par la Chambre régionale des comptes.

A - Ateliers relais

L'**atelier relais** de la Communauté de communes concerne un seul bien loué en crédit-bail immobilier à l'entreprise DESREBOULLES sur la commune de Saint Alpinien. Il s'agit d'un garage de 400 m² (automobile, engins agricoles) construit par la Communauté de communes Aubusson-Felletin en 2007 (Coût du projet : 255 000 € Subvention exceptionnelle Etat : 40 %).

L'emprunt de 153 000 € contracté pour 20 ans est remboursé par les loyers du locataire (annuité de 11 133,10€ - loyers HT 946,46 € par mois, la taxe foncière payée par CGS étant remboursée par le locataire dans le cadre du crédit-bail immobilier).

Estimations chiffrées

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE	MONTANT
011 - Charges à caractère général	3 933 €
66 - Charges financières	3 359 €
023 - Virement à la section d'investissement	7 576 €
TOTAL	14 868 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
73 - Impôts et taxes	1 275 €
75 - Autres produits de gestion courante	11 360 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 233 €
TOTAL	14 868 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE	MONTANT
16 - Emprunts et dettes assimilés	7 576 €
TOTAL	7 576 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 576 €
TOTAL	7 576 €

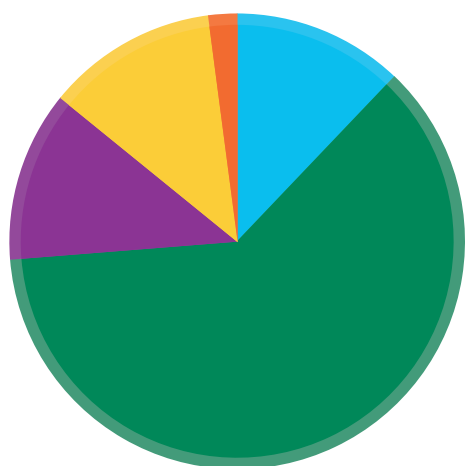
B - Instruction des ADS

Le **service commun d'instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS)** est mis en place depuis juillet 2015 au service 12 communes utilisatrices : ces communes étant dotées d'un PLU (plan local d'urbanisme) ou ayant été dotée d'un POS (Plan d'occupation des Sols) aujourd'hui abrogé, ne peuvent plus recourir à l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire, Certificats d'Urbanisme, Déclarations préalables etc.

Jusqu'au 31/12/2016, le service commun fonctionnait avec deux agents de catégorie C ; depuis le 1er janvier 2017, un agent de catégorie A consacre 75 % de son temps à l'instruction des ADS.

Pour information, en 2017, 225 dossiers ont été traités soit une moyenne de 18 à 19 dossiers par mois, la majorité de ces dossiers étant des « déclarations préalables » (138) et un quart des permis de construire ou permis de construire modificatifs (64).

Répartition des instructions



■ Certificat d'urbanisme b	12
■ Déclaration préalable	61
■ Permis de construire	12
■ Permis de construire maison individuelle	12
■ Permis de démolir	2
■ Permis d'aménager	0

Les demandes arrivent au service ADS de manière fluctuante, l'activité est donc irrégulière. Il est compliqué de faire des projections sur le nombre de demandes 2018. Toutefois, nous partons de l'hypothèse que ce chiffre sera stable.

Enfin, une convention de 6 ans lie chaque commune utilisatrice au service commun avec un coût du service fixé « par les dépenses réelles figurant au budget primitif du service voté en conseil communautaire [...] la répartition du coût du service est faite entre les communes au prorata de la population INSEE ». Les dépenses sont celles relatives au coût des frais de personnel (0.75 ETP) et des charges de fonctionnement afférentes à ce poste. Comme en 2017, il sera proposé d'ajuster le coût du service à son coût réel constaté en fin d'exercice. Des discussions sont actuellement engagées pour étudier la possibilité de mutualiser ce service à une échelle intercommunautaire.

Estimations chiffrées

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	5 000 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	33 000 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section – Dotation aux amortissements	4 495 €
TOTAL	42 495 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
74 – Dotations, subventions et participations - <i>Participation communes</i>	36 566,12 €
TOTAL	42 495 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE	MONTANT
21 – Immobilisations en cours	12 197 €
2183 – Equipement	
TOTAL	12 197 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	4 495 €
001 – Résultat d'investissement reporté	7 702 €
TOTAL	12 197 €

C - SPANC

Le budget annexe du SPANC comprend deux opérations :

- Le contrôle des ANC (installations d'assainissement non collectives) dépendant pour la fréquence et le coût du règlement du SPANC du 1er juin 2015. La Communauté de communes a confié cette prestation à Véolia dans le cadre d'un marché public (de juillet 2015 à juin 2018) ; les tarifs pratiqués par Véolia sont augmentés de 9 % afin de couvrir les frais de gestion par l'administration générale de la Communauté de communes (temps de direction du service et de comptabilité essentiellement).
- La réhabilitation des installations non conformes : Cette opération s'est achevée le 31 janvier 2017. Toutefois à ce jour 105 dossiers restent en cours. La Communauté de communes a également confié cette prestation à Véolia dans le cadre du marché évoqué précédemment. Cette opération est financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à hauteur de 240 €/dossier. Le coût de l'animation du dossier s'élève à 189.60 € (montant facturé par Véolia) auquel il convient d'ajouter les frais d'instruction internes.

Estimations chiffrées

Objet	Nombre prévisionnel de dossiers
Contrôles conception et implantation	40
Contrôles de bonne exécution	30
Contrôles de bonnes exécutions liés à la réhabilitation	50
Contrôles diagnostics périodiques	320
Contrôles diagnostics de ventes	60
Test de perméabilité	40

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE	MONTANT
011 - Charges à caractère général	44 510 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 000€
67 - Charges exceptionnelles	500 €
002- Résultat de fonctionnement reporté	22 429 €
TOTAL	77 439 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
70 - Ventes de produits, prestations de services	41 200 €
74 - Dotations, subventions et participations	3 380 €
77 - produits exceptionnels	32 859 €
TOTAL	77 439 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

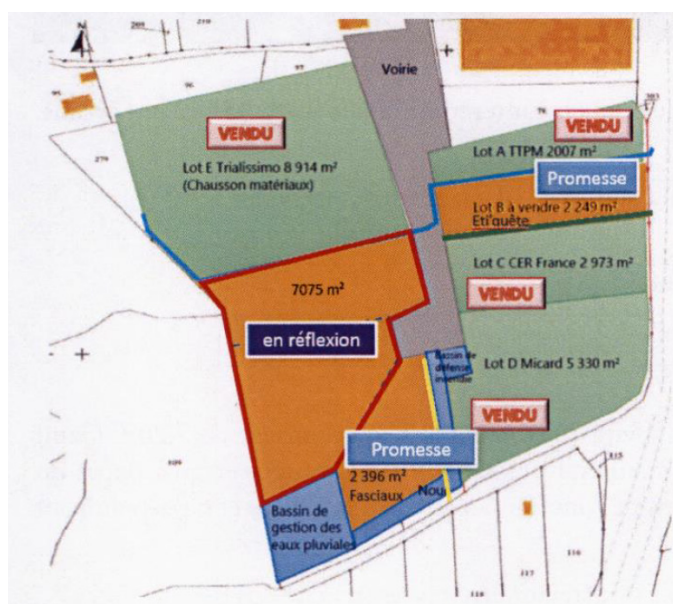
CHAPITRE	MONTANT
21 - Immobilisations en cours	2 490 €
2183 - Equipement	
TOTAL	2 490 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
001 - Résultat d'investissement reporté	2 490 €
TOTAL	2 490 €

D - ZAE

La budget annexe des Zones d'activité économique est un budget de gestion de stocks : achats de



terrains, aménagement, vente de lots. Lors de sa mise en place, et conformément aux conclusions de l'étude de développement économique CODE de la Communauté de communes Aubusson-Felletin en 2009, le projet comprenait l'extension en 4 zones : autour de la zone du Mont à Aubusson et Saint-Amand (OUEST, SUD, EST) et autour de la zone de la Sagne à Felletin.

Les terrains sont tous acquis (à l'amiable ou par expropriation suite à la déclaration d'utilité publique du projet d'Aubusson). La zone OUEST d'Aubusson est aménagée et les lots sont en vente. Toutefois, pour les 3 autres zones (La Sagne, SUD et EST à Aubusson-Saint Amand) il n'est pas envisagé de travaux d'aménagement actuellement, la situation de Creuse Grand Sud ne permettant pas de projeter des investissements dans l'immédiat.

Bilan zone Ouest

Rappel:

- Le conseil communautaire a délibéré pour fixer le prix de vente à 10 € HT /m² + participation aux frais d'assainissement 0.39 € HT/ m².
- Surface cessible 30 944 m².

En 2017

- 4 lots ont été vendus pour une surface totale de 19 224 m² et un montant total de 199 737 €
- 2 lots ont fait l'objet d'une promesse de vente pour une surface totale de 4 645 m² et un montant total de 48 261 €.

En 2018

2 lots qui représentent 7 075 m² à vendre, actuellement en négociation.

Produit de la vente attendue 73 509 €.

Les dépenses restant à réaliser sont estimées à environ 26 000 € (frais d'assainissement – frais de géomètre).

Ce budget annexe est en cours de préparation : régularisation des écritures de stock – prévision des régularisations des écritures BP/B ZAE.

Il convient d'indiquer que les montants sont des estimations qui seront ajustées pour l'élaboration du budget 2018 et au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire.

